

Le Président

Monsieur Charles-René Tandé
Président
Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-
Comptables
19 rue Cognacq-Jay
75341 Paris Cedex 07

Paris, le 2 juillet 2018

Référence : JB/ FH/MEPI/ 20180273

Monsieur le Président, *Mon Charles-René,*

Mon attention a été attirée par de nombreux consœurs et confrères commissaires aux comptes qui semblent rencontrer des difficultés dans l'exercice de leurs mandats, et plus particulièrement lors de leurs éventuels renouvellements.

Il semble en effet que certains professionnels avocats invitent dès à présent leur client à reporter ou suspendre certaines résolutions de leurs assemblées générales pour ne pas avoir à nommer un commissaire aux comptes, au motif que ce dernier ne serait plus obligatoire dans un délai très bref.

Au vu de cette situation, j'ai adressé un courrier dont vous trouverez copie à Madame la Présidente du Conseil National des Barreaux, Madame Christine Féral-Schul.



J'ai alerté dans les mêmes termes Monsieur Georges Richelme, Président de la Conférence Générale des Juges Consulaires de France et Madame Sophie Jonval, Présidente du Conseil National des Greffiers de Tribunaux de Commerce. Vous trouverez également copie jointe de ces courriers.

Comme vous le savez, la profession est aujourd'hui confrontée à un débat dans le cadre du projet de loi PACTE sur ses seuils d'intervention. Le projet du Gouvernement vise à relever ce seuil au niveau non prescriptif européen, c'est-à-dire 8 millions de chiffre d'affaires, 4 millions de total de bilan et 50 salariés.

Ce projet est toujours vivement contesté par notre profession puisqu'il remettrait en cause près des 3/4 de nos mandats dans les entités commerciales.

Cette seule conséquence a conduit le Gouvernement à mettre en place une commission, dont la présidence a été confiée à Monsieur Patrick de Cambourg, Président de l'Autorité des Normes Comptables, afin de déterminer des mesures d'accompagnement pour la profession.

Les travaux de cette commission se sont achevés aujourd'hui par la remise de son rapport aux deux Ministres commanditaires, Madame Nicole Belloubet, Garde des Sceaux et Ministre de la Justice, et Monsieur Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie et des Finances.

Les conclusions de ce rapport nourriront, à n'en pas douter, les travaux parlementaires sur le projet de loi PACTE dont le débat devrait débuter dans les prochains jours ou en septembre à l'Assemblée Nationale pour s'achever au mieux à la fin de cette année ou au tout début de l'année 2019.

Je tenais à vous informer de cette situation afin que vous puissiez également alerter la profession d'experts-comptables sur cette situation qui ne me semble ni opportune, ni juridiquement fondée puisque, à tout le moins, cette disposition de relèvement des seuils d'audit légal devra faire l'objet d'un décret en Conseil d'Etat à l'issue de la promulgation de la Loi, c'est-à-dire très certainement en 2019.

Je reste à votre disposition pour échanger avec vous, notamment sur une démarche de communication auprès des professionnels, et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

*Cher Charles René,
Bien amicalement et cordialement*

Jean Bouquot
Jean BOUQUOT